

## Plan National Milieux Humides (PNMH)

### Groupe thématique Urbanisme

#### COMPTES RENDUS DU 7 NOVEMBRE 2016 (GT N°4)

Présents	Points abordés
Florent Chappel, DHUP/AD4 Ghislaine Ferrère DEB/EN4 Romuald Loridan, DEB/EN2 Marie Guibert, CGDD/DRI/SR Johanna Van Herrenthals, Association Française des Établissements publics territoriaux de bassins (AFEPTB) Florence Thinzilal, Forum des Marais Atlantiques Laurent Cyrot, DDT Corrèze Françoise Gross, Association française interprofessionnelle des écologues (AFIE) Thierry Maytraud, Bureau d'études Olivier Hautbois, Cerema Ouest Bernard Guézo, Cerema Territoires et ville	La réunion porte sur les points suivants :  1/ Prise en compte des milieux humides dans le label ÉcoQuartier.  2/ Aménagement urbain : services rendus par les milieux humides.  3/ 2 <sup>e</sup> Grand Prix Milieux humides et aménagement urbain (action n°34).  4/ Plan National Milieux Humides : Bilan à mi-parcours.  5/ Éléments à retenir.

Bernard Guézo et Ghislaine Ferrère souhaitent la bienvenue aux membres du groupe qui accueille comme invité Thierry Maytraud.

Thierry Maytraud dirige l'agence ATM. Il a travaillé de nombreuses années au service ingénierie du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis sur la thématique eaux pluviales et aménagement. Il a développé un savoir-faire opérationnel sur les techniques alternatives eaux pluviales. Aujourd'hui, la préoccupation grandissante du changement climatique conduit les élus, les gestionnaires et les aménageurs à porter une attention toute particulière à la composante « nature en ville » de la gestion urbaine du cycle de l'eau, dont les milieux humides sont un volet central.

# 1. Prise en compte des milieux humides dans le label EcoQuartier

Cette thématique principale de la réunion vise à faire un point complet sur l'action 37 pilotée par la DHUP "Intégrer les milieux humides au label ÉcoQuartier".

## ***Le label ÉcoQuartier et la labellisation***

Un ÉcoQuartier est défini comme étant un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. Le ministère s'est doté d'un référentiel en matière d'aménagement durable. Des textes de référence posent également les principes de la ville durable.

La discussion porte sur le label écoquartier et sur la procédure de labellisation. Elle conduit tout d'abord à clarifier l'attribution du qualificatif d'ÉcoQuartier.

Florent Chappel précise que le dossier de labellisation répond à une grille de 20 engagements issus de la charte ÉcoQuartier. Il est relevé que de nombreux projets d'aménagement opérationnel sont abusivement qualifiés « d'écoquartiers ». Cette qualification n'est en effet légitime que lorsque le label est attribué. Or, celui-ci l'est de façon très sélective : au total, 40 projets ont été labellisés depuis 2013, en 4 vagues successives ; c'est moins d'un projet par département.

Voir le site dédié : <http://www.eco-quartiers.fr/>, ainsi que les pages dédiées sur le site du ministère du logement et de l'habitat durable : <http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>

Le label donne une place de plus en plus grande à la notion de nature en ville. Trois aspects font l'objet d'une attention particulière à ce titre : la trame verte et bleue, les milieux humides, le changement climatique. Trois des 20 engagements de la Charte EcoQuartiers peuvent concerner en particulier les milieux humides ;

E16 - Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques.

E19 - Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe.

E20 - Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

Le label évolue en continu, mais la Ministre a confié à Alain Jund, adjoint au Maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme et Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la transition énergétique, une mission visant à sa refonte. A. Jund a remis son rapport à la suite d'un forum ayant réuni 300 participants fin juin 2016. Une annonce est attendue de la Ministre le 8 décembre prochain.

Plusieurs des pistes proposées permettent une avancée dans l'intégration des aspects de nature en ville, avec notamment des réflexions sur l'amélioration de l'articulation entre les documents de planification et l'urbanisme opérationnel : sur ces aspects une étude pourrait être envisagée sur la place des milieux humides, à la suite de l'étude en cours sur la fiche MH et EcoQuartiers. Il conviendrait également de travailler à une meilleure articulation des engagements 19 « eau » et 20 « biodiversité ».

Les échanges portent également sur l'accompagnement des collectivités vers la labellisation. Florent Chappel indique à ce sujet que les DDT sont les points d'entrée privilégiés. En lien avec les DDT, un dispositif d'expertise est en place. Les participants notent cependant que, dans les faits, peu de DDT disposent d'informations sur le sujet de la labellisation et que certaines n'ont toujours pas la culture écologie. Les milieux humides sont encore trop souvent considérés uniquement via le PPR, sous l'angle de la prévention des inondations. La communication sur les milieux humides et la diffusion des connaissances est manifestement insuffisante.

Thierry Maytraud souligne que même la question de l'eau, et notamment de la gestion des eaux pluviales, est rarement prise en compte, ou, si elle l'est, elle l'est rarement jusqu'au bout, ce qui s'explique le plus souvent par manque de compétences sur ces questions, l'association d'hydrologues étant loin d'être systématique dans le montage des opérations d'aménagement.

En outre Françoise Gross rappelle qu'au-delà du projet, il convient d'être attentif à la réalisation des aménagements, sans quoi on peut se retrouver par exemple avec des noues en béton...

### ***Les obstacles à la prise en compte des milieux humides***

Les participants relèvent des obstacles à la prise en compte des milieux humides dans les projets d'ÉcoQuartiers. Pour l'AFITE, les idées reçues sur les nuisances sont un point d'achoppement. Françoise Gross note par exemple un frein lié à la crainte de la présence de plantes allergisantes.

Thierry Maytraud évoque la question des moustiques, souvent indûment pointée du doigt lorsque l'on parle de milieux humides. La question, qui n'est pas nouvelle, a longtemps été minimisée en gestion alternative de l'eau. Aujourd'hui, du fait même de la question des évolutions climatiques, on ne peut plus l'ignorer.

Les messages de prévention des moustiques, émis par l'Agence sur les Risques sanitaires (ARS), sont parfois invoqués au détriment des milieux humides. Il faudrait harmoniser les positions avec l'ARS sur la problématique de la stagnation de l'eau favorable aux larves des moustiques. Côté environnement, disposer d'un argumentaire scientifique solide serait nécessaire, par exemple sur le fait que la durée du cycle de l'eau au sein d'un milieu humide normalement entretenu est moins longue que celle du cycle de reproduction du moustique. Bernard Guézo souhaiterait que l'ARS, de son côté, fournisse des données statistiques précises sur les types de lieux favorables à la reproduction des moustiques.

Le besoin d'échanges, au niveau national, avec l'ARS sur ce sujet des moustiques ressort de la réunion.

F. Chappel précise qu'un objectif poursuivi est d'intégrer le réseau des ARS dans le référentiel ÉcoQuartier. Il mentionne des ateliers de travail prévus au Cerema à Lyon le 21 novembre 2016 sur les impacts négatifs et les nuisances liées à la nature en ville. G. Ferrère mentionne l'ouverture d'un volet santé dans le Plan national milieux humides, et F. Thinzilal la sortie prévue en février 2017 d'un numéro de Zones humides Infos sur « Santé et Milieux humides ».

Marie Guibert souligne le besoin d'un approfondissement de la connaissance scientifique de ces questions spécifiquement pour les milieux humides, mais aussi du développement de l'implication des habitants par exemple sur la base des sciences participatives, avec la mise en place de suivis sur site, etc.

*Sur ce point : nouveau numéro de la revue Zones humides Infos portant notamment sur moustique et zone humide : <http://www.snpn.com/spip.php?article2511#92-93>*

### ***Fiche intégration des milieux humides dans les Écoquartiers (Action n°35)***

Le Cerema présente le projet de fiche sur l'intégration des milieux humides dans les ÉcoQuartiers. La fiche sera diffusée sous forme électronique aux participants pour qu'ils puissent apporter leurs remarques. B. Guézo précise que le projet est en cours de relecture externe.

Olivier Hautbois présente la démarche suivie pour l'élaboration de la fiche. Celle-ci a consisté à partir des dossiers Écoquartiers, en effectuant une recherche sur cette base de données à partir du mot clé milieux humides. L'exercice a montré que peu d'ÉcoQuartiers affichent la prise en compte de cette thématique. La fiche proposée présente les principes de prise en compte des milieux humides, tant dans la conception de l'aménagement que dans sa phase de réalisation, puis d'exploitation.

F. Gross note que ce type de fiche intéresse l'aménageur. Il faudrait que sa diffusion touche les maîtres d'œuvre, notamment ceux qui interviennent sur la gestion des eaux pluviales, qui est l'une des grandes problématiques en matière d'aménagement, à cause de l'imperméabilisation des sols. T. Maytraud souligne sur ce point la nécessaire sensibilisation à faire sur le retournement de perception, de « contrainte » en « atout ».

La discussion porte sur le rattachement de cette fiche à des séries de fiches existantes, plutôt que sur la création d'une nouvelle série spécifique « MH », afin de mieux en assurer la visibilité et la diffusion : ÉcoQuartier, Nature en ville... B. Guézo se renseignera en interne au Cerema pour assurer ce rattachement.

T. Maytraud relève qu'une des craintes des élus sur la constitution d'une zone humide en ville est d'être ensuite « bloqué » par la protection de cette ZH à cause de la police de l'eau : sur ce point il convient donc de diffuser mieux l'information comme quoi une telle zone humide artificielle (par exemple une noue) n'est pas considérée comme « zone humide » au sens de l'application de la police de l'eau.

Suite aux échanges intervenus précédemment, il est convenu d'indiquer en début de fiche que les questions de santé ne sont pas abordées. De même, il est demandé de faire référence à l'engagement 7 ÉcoQuartier.

### ***Suites proposées pour la fiche en 2017***

Olivier Hautbois présente les travaux prévus par le Cerema en 2017, visant à enrichir la grille des engagements 19 et 20 qui portent respectivement sur la gestion de l'eau et sur la prise en compte de la biodiversité. La démarche envisagée sera la suivante :

- 1) Sélection de 4 à 7 projets labellisés traitant les milieux humides selon les spécificités de territoire, selon les objectifs du projet.

- 2) Lecture rapide des dossiers sous l'angle des engagements 19 et 20 et des expertises écoquartiers réalisées. Identification de la nature des milieux humides. Identification des atouts/forces/faiblesses/contraintes de son intégration.
- 3) Élaboration d'une grille d'entretien à partir de la trame de la fiche « prise en compte des milieux humides dans les ÉcoQuartiers » et du référentiel actuel.
- 4) Visite de sites et entretien avec les acteurs
- 5) Note synthétique sur les retours des acteurs et propositions d'évolution du référentiel

Pour les projets édités, Laurent Cyrot conseille aussi de consulter les dossiers loi sur l'eau qui devraient apporter des informations intéressantes.

S'agissant du Parc Martin Luther King figurant parmi les dossiers étudiés, Thierry Maytraud mentionne que l'analyse devrait porter sur le projet de ZAC qui intègre ce parc constituant son seul espace vert. La ZAC n'a pas traité de façon globale la question des eaux pluviales même si des éléments sont intéressants comme les toitures végétalisées. Il faudrait en tout cas rencontrer les différents acteurs sans se limiter à la collectivité.

F. Gross pose la question de la rencontre des habitants qui souvent sont seules à connaître l'histoire des lieux. Or, s'agissant des milieux humides, cette histoire est importante, car les réalisations anthropiques ont souvent occulté la structure initiale du site. Par ailleurs, il faudrait se poser la question du suivi des milieux humides et proposer pour cela des moyens légers pour le faire.

Florence Thinzilal déduit de la discussion l'importance de rencontrer plusieurs acteurs pour un même dossier. F. Chappel indique que cette démarche de rencontre des acteurs va apporter beaucoup et qu'elle devrait déboucher ensuite sur une V2 de la fiche MH et Écoquartier.

M. Guibert relève qu'il conviendrait de mettre en place également des suivis de la biodiversité. Pour éviter cependant le suivi d'indicateurs complexes et coûteux, là aussi, la mise en œuvre de sciences participatives serait une bonne solution, pour impliquer en outre les habitants.

## **2. Aménagement urbain : services rendus par les milieux humides**

### ***La nature en ville, les milieux humides, l'eau ressources pour l'aménagement***

Thierry Maytraud rappelle que l'introduction des éléments de nature – dont les milieux humides – dans l'aménagement urbain répond à un ensemble de besoins d'amélioration du cadre de vie, de minimisation des coûts, de facilité d'entretien, de pérennisation (ouvrage multi-fonctionnel). C'est ainsi que depuis une quinzaine d'années, la gestion des eaux pluviales fait appel aux techniques dites alternatives.

Par ailleurs, la notion de TVB peine à se concrétiser dans les espaces urbains. Même si des efforts sont faits pour reconquérir les cours d'eau (trame bleue), les actions menées relèvent plutôt de la trame verte. La relation entre trame verte et trame bleue par la mobilité douce peine à se généraliser.

Un nouveau thème renforce depuis quelques années la pertinence de recourir à des techniques vertes, celui de l'adaptation au changement climatique. Une étude a ainsi montré qu'un parc de 100 m<sup>2</sup> abaissait la température de 1°C dans une périphérie de 100 mètres. Aujourd'hui, l'aménagement urbain porte son attention sur les micro-trames, par exemple en redonnant leur place à des espaces en pleine terre.

Dans certains cas, on observe un basculement intéressant. La nature en ville, les milieux humides, l'eau, éléments qui étaient souvent traités comme des contraintes pour l'aménagement sont progressivement considérés comme des ressources, ce qui ouvre des perspectives nouvelles.

Pour illustrer ses propos, il présente deux cas de mise en œuvre des milieux humides dans les projets d'aménagement urbain :

### ***La rue Sœur Valérie à Asnières***

La ville d'Asnières avait le projet d'aménager la rue Sœur Valérie suivant les finalités très contraintes de donner une place aux piétons existants et futurs, d'introduire le végétal, d'agir le cadre de vie, de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire et de maintenir le stationnement. Pour mener ce projet intégré, elle a obtenu le concours de l'Agence de l'eau, de la Région Île-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Le concept promu était celui d'une rue bosquet intégrant la contrainte d'espace, donnant une impression de végétalisation plus forte par un système en quinconce, mettant en valeur les murs-patrimoine et gérant les eaux pluviales par ruissellement-stockage-infiltration.

Le projet a été pleinement approprié par le service *espaces verts* de la ville.

### ***Le Jardin des Eaux à Fourqueux***

Cette opération correspond à une requalification urbaine de type Cœur de village, visant la création de 80 logements (dont 50 logements sociaux), la rénovation et la restructuration du centre social et culturel de la commune, le traitement des espaces publics du centre-ville, la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Pour mener à bien le projet, une réflexion a été menée avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'association Espaces animant le contrat de bassin «Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ». Cette réflexion s'est appuyée sur la présence d'un ancien grand jardin privé, la volonté de création d'un square de proximité. Le projet s'inscrit dans le programme de l'agenda 21 de la Ville.

Le programme de l'opération s'est ici traduit par :

- une gestion à ciel ouvert de l'eau pluviale, intégrant une amélioration de sa qualité par filtres plantés et infiltration des pluies courantes ;
- la valorisation de deux sources présentes sur le site ;
- la création d'un bassin en eau permanente ;
- la superposition des usages : usages hydrauliques et usages urbains (liés au cadre de vie), notamment dans un objectif de pédagogie pour les riverains ;
- la création d'un itinéraire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR),

le site étant très contraint par sa pente d'environ 8% ;

- la création de promenades pour favoriser la liaison inter quartier au cœur du village ;

- la création d'un espace d'exposition pour des anciens engins agricoles de la commune.

Le parc a été aménagé pour recevoir les eaux pluviales du cœur de village. Les pluies courantes sont gérées en zéro rejet. Les arbres existants ont été conservés. De nouveaux arbres ont été ajoutés. Le traitement architectural des espaces publics de même que des aménagements multi-usages supplantent le fait que des espaces assurant une fonction hydraulique soient en eau de façon très intermittente.

En conclusion Thierry Maytraud indique que les techniques alternatives développées dans ces deux projets ne sont pas moins chères que des techniques classiques, mais elles prennent en compte toutes les fonctionnalités attendues.

Il est précisé que de nombreux travaux sur ces questions sont réalisés et peuvent notamment être visualisés sur le site des trophées Novatech – L'eau en ville : [https://www.novatech.graie.org/n\\_auteur\\_trophees.php](https://www.novatech.graie.org/n_auteur_trophees.php)

La question se pose des possibilités d'une plus large diffusion et valorisation de ces réalisations exemplaires.

### **3. 2<sup>e</sup> Grand Prix Milieux humides et aménagement urbain (action n°34)**

Ghislaine Ferrère rappelle le contexte qui a conduit à différer la démarche de mise en place d'un 2<sup>e</sup> Grand Prix Milieux Humides et aménagement.

Le projet a attendu les modalités d'établissement du nouveau label international « Villes accréditées Ramsar ». Il s'agissait au niveau français de coordonner les deux démarches qui ne pouvaient ni se contredire, ni s'ignorer. Les modalités RAMSAR ne sont pas encore définies, ce qui a retardé le lancement de ce 2<sup>ème</sup> GP, mais, en plus, nous venons d'avoir une information peu favorable au label international : ce qui est projeté serait de n'attribuer ce label qu'à une seule collectivité pour chaque grande région Ramsar (Région Europe pour la France) à chaque Conférence des parties (fréquence triennale).

Si ces dispositions, très limitatives puisque la chance pour un État de voir attribuer le label à une de ses villes est très faible, étaient confirmées, elles n'auront sans doute pas de chances de succès auprès des collectivités, aussi la question de l'interférence avec l'appel à projets Milieux humides et aménagement urbain ne se pose plus, et le Grand Prix peut donc être lancé comme une réplique du 1<sup>er</sup> Grand Prix de 2011. Il est prévu de réaliser cet appel à projet en 2017 en tenant compte des contraintes du calendrier politique. Le calendrier est celui des échéances nationales mais aussi de façon plus locale celui de la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Le projet est porté par la DEB et la DHUP avec maîtrise d'œuvre du Cerema. Une première réunion est prévue le 28 novembre après-midi. B. Guézo propose que cette réunion fasse office de pré-COPIL afin de préparer une réunion plénière du COPIL en janvier 2017.

La discussion porte sur la composition du COPIL sur la base de la liste issue du 1<sup>er</sup> appel à projets. Cette liste appelle une mise à jour. La question des représentants des collectivités reste ouverte. L'AMF sera invitée du fait de sa légitimité institutionnelle. Il est convenu d'ajouter le Forum des Marais Atlantiques, la fédération des PNR.

Laurent Cyrot souligne l'importance de mobiliser les réseaux locaux, comme celui des DDT, ceci pour identifier les bons projets et inciter localement à les promouvoir au travers de l'appel à projets.

Enfin, il est indiqué que les travaux menés trouveront à être valorisés au titre de la COP 22.

Concernant la diffusion et la communication, il convient d'identifier les canaux d'information : le Moniteur, la revue Paysage, et autres ?

M. Guibert signale la possibilité de recourir au Pavillon de l'Arsenal (qui est en lien avec le ministère), centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la métropole parisienne, comme lieu de la remise des prix, avec une exposition (un poster par lauréat par exemple).

#### **4. Plan National Milieux Humides : Bilan à mi-parcours**

Ghislaine Ferrère rappelle que le Plan national milieux humides (PNMH) porte sur la période 2014-2018. Un travail de bilan à mi-parcours doit ainsi être réalisé, tant sur l'avancement de la réalisation des actions que sur les modalités de fonctionnement. Ce bilan sera présenté lors de la réunion du groupe national, prévue le 5<sup>1</sup> janvier 2017 (ndlr Cette réunion a été fixée au 12 janvier 2017).

A cet effet, les fiches-actions du PNMH devront être actualisées par les pilotes d'action avant fin 2016. Si le calendrier le permet, les animateurs des GTh diffuseront leur projet de bilan à présenter en GNMH par mél aux membres du GTh pour recueillir leurs remarques. Ce travail doit aussi conduire à identifier des actions à réorienter ou qui manqueraient (volet santé par exemple qui a été discuté).

Une information est donnée sur la tenue le 18 novembre prochain d'une 1<sup>ère</sup> réunion inter-GTh, qui associera sur le thème de la séquence « éviter-réduire-compenser », suivie par le GTh Aménagement du territoire, les GTh Urbanisme, Connaissance et Agriculture.

---

1 Finalement la date a été arrêtée au 12 janvier.



## Avancement des actions

Les fiches-actions du PNMH vont être mises à jour. Un balayage synthétique est effectué :

Action	Intitulé	Produit clé	Discussion
32	<b>Publier un recueil d'expériences issues du 1<sup>er</sup> Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé ».</b>	Ouvrage publié début 2015 (Cerema, collection connaissances).	Copil spécifique. Édition antérieure GT.
33	<b>Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides/</b>	- Plaquette élus nov. 2015 - Version anglaise oct. 2016 - Recensement documentaire en cours	GT n°3 23/05/2016
34	<b>Lancer un nouveau « Grand Prix milieux humides et urbanisme ».</b>	- Mise en place du comité de pilotage le 29 novembre 2016	GT n°4 7/11/2016
35	<b>Publier des fiches thématiques.</b>	- 1 <sup>ère</sup> fiche sur écoquartier quasiment finalisée	GT n°4 7/11/2016
36	<b>Approfondir la notion de conflits d'usages en zone urbaine et périurbaine.</b>	- Analyse bibliographique en finalisation - Approche opérationnelle menée en 2017	GT n°2 21/10/2015. A Présenter en 2017.
37	<b>Action 37 : Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier.</b>	- Discussion ce jour.	GT n°4 7/11/2016
38	<b>Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux</b>	- En suspens.	GT n°3 23/05/2016

La discussion porte sur les points suivants :

**Action 33 :** S'agissant de la version anglaise de la plaquette Élus, B. Guézo fait appel aux personnes qui interviendraient au niveau international pour aider à sa diffusion. Il mettra le PDF à disposition. A noter qu'un poster « milieux humides » a été réalisé par le Cerema pour un colloque organisé par l'agence de l'eau. Il faudrait voir comment valoriser ce poster.

Le recensement documentaire est en cours. Il reste à régler un problème de saisine des DREAL pour faciliter le travail du Cerema. Les participants proposent d'élargir cette action : d'en ouvrir la cible pour ne pas la limiter aux élus, comme c'est le cas dans la formulation actuelle, mais pour viser également les professionnels notamment, et même d'en faire l'action « CESP » du volet urbanisme du PNMH. Elle pourrait ainsi comprendre les réflexions sur la mise en œuvre d'une plate-forme internet sur MH et Urbanisme. Sur la forme des productions, il faudrait prévoir à moyen terme la réalisation de vidéos par exemple.

Pour répondre à la proposition du groupe, il conviendra de réécrire la fiche action et de la refaire tourner auprès des membres du Gth.

**Action 35 :** B. Guézo rappelle que la fiche EcoQuartier, discutée ce jour, est la première fiche réalisée sur la thématique milieux humides. D'autres suivront dans le futur sur des thématiques comme changement climatique, biodiversité, inondation. Pour l'instant cependant, de nouvelles fiches ne sont pas programmées. La discussion a mis en évidence l'intérêt de la production d'une fiche santé et nature en ville dont un volet pourrait traiter des milieux humides.. Après discussion, les participants ont conclu que les fiches thématiques n'ont pas vocation à constituer une collection dédiée aux milieux humides, mais qu'elles doivent s'insérer dans les productions thématiques plus larges : prévention des inondations, Écoquartiers, etc. en lien avec les porteurs de ces thématiques.

**Action 36 :** B. Guézo indique que ce projet va passer en 2017 de l'approche scientifique et technique vers une approche opérationnelle. Cela conduit à poser la question du portage par l'administration. Marie Guibert indique que le CGDD continuera à suivre ce projet mais qu'effectivement il n'est pas le mieux placé pour assurer l'interface avec les services opérationnels (DREAL notamment). Ghislaine Ferrère prendra des contacts en interne à l'administration centrale pour assurer le portage.

**Action 37 :** Les participants proposent de discuter lors de la prochaine séance du GTh d'un plan de valorisation de la fiche MH et Ecoquartier.

**Action 38 :** L'action n'a pas répondu complètement à sa définition initiale, du fait du portage par la DHUP d'un guide PLUi sous une forme générique n'ayant pas vocation à traiter des aspects thématiques, comme les milieux humides, trop nombreux. Ce guide n'est pas encore publié<sup>2</sup>. La réalisation de déclinaisons thématiques est possible, mais la question des modalités de portage de ces déclinaisons (précisions apportées sur site internet PLUi par exemple) n'est pas réglée. F. Gross rappelle l'importance du sujet dans les territoires, sur PLUi mais aussi sur SCOT, comme sur l'ensemble des documents de planification urbaine.

### ***Modalités de fonctionnement du GT***

Ghislaine Ferrère rappelle que les Groupes thématiques ont été mis en place en 2015, introduisant un nouveau mode de fonctionnement pour le PNMH.

Le rythme de deux séances du GTh urbanisme apparaît comme un bon compromis. Une réunion par an serait insuffisante pour assurer un suivi des actions menées. 3 réunions seraient idéales pour que les participants soient pleinement acteurs dans le fonctionnement du plan national, mais cela pose alors des questions de plan de charge, tant pour les organisateurs que pour les participants. F. Gross indique qu'il manque un lien entre les réunions. Laurent Cyrot propose que les participants soient sollicités par mél entre deux séances pour donner des avis sur divers sujets, pour assurer des relectures, etc. Cela rendrait plus vivant le groupe, et le « consoliderait » en tant que groupe de référence sur le sujet.

S'agissant de la composition du groupe, les participants s'interrogent sur certains membres qui semblent peu concernés par le sujet, et de fait participent peu ou pas aux réunions, et qu'il conviendrait donc de ré-interroger sur l'opportunité de leur participation au GTh.

---

2 Information ultérieure à la réunion : le Guide PLUi sera sans doute finalisé au 2ème trimestre 2017.

Les membres regrettent par ailleurs l'absence de représentants des collectivités, qui sont difficiles à mobiliser car très sollicités : il est proposé, outre de nouveaux contacts avec les représentants désignés, de rechercher de nouveaux membres, par exemple des élus de l'AFEPTB ou de la FPNRF (Présidents des commissions Urbanisme ou Biodiversité ?).

De même, se pose la question de la représentation des usagers. Sur ce dernier point, une réflexion devrait être menée sur les bons profils. Il est convenu d'inscrire dans les ordres du jour des sujets amenant des interventions de la FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme), de l'APRAU (Association des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme), du CAUE (Conseil en aménagement et en urbanisme) pour inciter ces organismes à participer.

Une attention particulière doit également être portée au réseau des paysagistes. Un lien pourrait ainsi être établi avec l'architecte-paysagiste de l'État adjoint à la DHUP.

Sur la nature des sujets discutés, F. Gross souligne l'intérêt pour le groupe de traiter de sujets émergents ou du moins de sujets qui ne sont pas encore intégrés localement aujourd'hui. Elle souligne aussi le besoin général de documents de référence (lisibles). Dans la façon de traiter les sujets, il faut aussi essayer de voir les choses de façon systémique. Ghislaine Ferrère incite les participants au groupe à proposer des sujets à traiter surtout en apportant la vision du terrain.

Par ailleurs, les participants convergent sur l'idée qu'il faudrait acter la réalisation d'un colloque sur la thématique MH et aménagement urbain en 2018. L'appel à projets donnera la matière communicante à organiser une telle manifestation. B. Guézo note que le CGDD a organisé en mars 2015 un colloque pour conclure son programme Villes résilientes. Il conviendrait également de se mettre en relation avec les services qui suivent la TVB, et de regarder les exemples de salons type Pollutec.

### **Volet CESP**

Ghislaine Ferrère rappelle que, notamment dans le cadre de la préparation, pilotée par le GTh CESP, de la future stratégie CESP pour les MH, chaque pilote d'action doit réfléchir à un volet CESP pour chacune des actions, à transcrire sur la fiche action, et que chaque GTh doit échanger sur ces modalités action par action, et globalement émettre des propositions pour l'axe dont il est en charge.

Ainsi il est demandé cette année aux GTh de définir quels messages clés il convient d'émettre sur sa thématique – les messages ci-dessous, dont un « global » sont proposés :

- « Intégrer la gestion des zones humides valorise votre projet »,
- « Inspirez-vous des savoir-faire existants »,
- « les ZH doivent être intégrées et peuvent s'intégrer dans un projet de territoire, de nombreuses collectivités l'ont déjà fait », « il suffit de faire appel aux bonnes compétences, les solutions techniques existent et présentent de nombreux atouts ».

---

## 5. Éléments à retenir

**Points essentiels à retenir issus du GT n°4 du 7 novembre 2016 :**

1	Accentuer la diffusion de l'écologie et les milieux humides aux services déconcentrés de l'État.
2	Répondre aux inquiétudes liées aux risques produits par les milieux humides sur la santé : plantes allergisantes, moustiques... Argumentaire, suivis scientifiques, partenariat avec ARS au niveau national.
3	Mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du GT la diffusion de la fiche Écoquartier
4	Prendre en compte les propositions d'amélioration pour la fiche ÉcoQuartier.
5	Pour les analyses à venir des sites sur MH et écoquartier, interroger plusieurs acteurs sur un même site. Prévoir à terme une V2 de la fiche ÉcoQuartiers.
6	Diffuser le PDF de la plaquette élus en anglais.
7	Prévoir la réalisation de vidéos sur milieux humides et urbanisme.
8	Avancer sur le portage d'une production sur PLUi et MH.
9	Faire vivre le GTh Urbanisme entre deux séances.
10	Inviter et faire intervenir au GThU des organismes qui sont à impliquer davantage.
11	Traiter les questions émergentes au GThU.
12	Valoriser le poster MH réalisé par le Cerema.

***La prochaine réunion du GthU est fixée au 30 mars 2017<sup>3</sup>.***

---

3 Ndlr : Lors du pré-COPIL du GP MH et aménagement urbain du 28/11, il a été décidé que cette réunion constituerait en partie, avec élargissement des participants, le COPIL du 2<sup>ème</sup> GP.